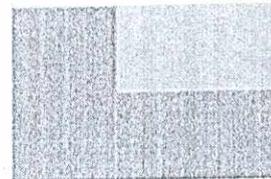




RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



DOSSIER DE DEMANDE DECOTATION

Passation de Marchés de prestation intellectuelle

Objet du marché :

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (BUREAU D'ETUDES)
POUR APPUIYER L'AUTOMATISATION DES PROCESSUS
INTERNE DE GESTION DES METIERS AU PROFIT DU MDGL

RELANCE

Référence de la Demande de Cotation : PI_DAF_76759

Autorité contractante : *Ministère de la Décentralisation et de la
Gouvernance Locale*

Source de financement : Budget National

Gestion : 2023

Imputation Budgétaire :

Aout 2023

Table des matières

Table des matières	2
I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI).....	3
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau dans le domaine des prestations	5
au cours des cinq (05) dernières d'années	5
II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET.....	8

I- AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

DC/AMI N° 06 /MDGL/PRMP/SP-PRMP du 14/08/2023

Objet : Recrutement d'un consultant (bureau d'étude) pour appuyer l'automatisation des processus interne de gestion des métiers au profit du MDGL.

Référence de la demande de cotation *PI_DAF_76759*

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 13 avril 2023.
2. Le Ministère de Décentralisation et de la Gouvernance Locale a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget gestion 2023 des fonds du Budget National, afin de financer les marchés inscrits dans son Plan de Passation des Marchés Publics, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de demande de cotation relatif au recrutement d'un consultant (bureau d'étude) pour appuyer l'automatisation des processus interne de gestion des métiers au profit du MDGL.
3. Les prestations comprennent le portage général des opérations et se décompose en deux grandes phases comme suit :
 - Elaboration des documents de travail ;
 - Identification des interlocuteurs à rencontrer ;
 - Identification et la collecte des informations inhérentes à l'exécution de la mission ;
 - Gestion des entretiens avec les parties prenantes ;
 - Analyse des données recueillies ;
 - Benchmarking international des meilleures pratiques ;
 - Production des livrables finaux.

(Voir détails dans Tdrs joints à la présente mission)

4. Le délai de réalisation de la mission est d'un (01) mois.
5. Les candidats intéressés par la présent AMI sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet, nombre d'expériences spécifiques du cabinet dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces

informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Les candidats sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières. La sélection selon la méthode de sélection fondée sur les qualifications du consultant (SFQC).
8. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (3) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de cinq jours (05) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
9. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère ¹	Sous critères d'évaluation et note ²	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	- Conduite des études en Informatique ; Ingénierie ; réseau ; plateforme web et autres.....;	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/bureau d'étude dans son domaine des prestations au cours des cinq (5) dernières d'années.	[25]	Avoir réalisé au moins de mission en réseau informatique au cours des cinq dernières années	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution (copies légalisée)

¹Les notes indiquées ci-dessus sont non modifiables par l'autorité contractante qui devra les répartir en sous-critères.

²Décliner dans cette colonne, pour chaque critère d'évaluation annoncé, la méthode d'évaluation dudit critère.

Exemple : pour le critère 1, Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ; inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points.

NB : Aucun sous-critère d'évaluation autre que ceux indiqués dans cette colonne, ne sera pris en compte lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt.

		25 points : 12.5 ponts par missions	
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/bureau dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières d'années	Anciens Cabinets/Bureaux d'études		
		Au moins deux (02) missions similaires à la présente mission relative à la programmation web ; mise en place des plateformes digitale	Copies légalisées des attestations de bonne fin (copies légalisée)
	Cabinet/Bureau d'étude naissante qui a moins de trois ans		
	50 points : 25 points par missions	<p>Chef de mission :</p> <p>BAC +5 Informatique / Système d'Information avec plus de 10 ans expériences</p> <p>Avoir conduit ou participé au moins à deux missions de Management de projets de dématérialisatio n et de digitalisation ou d'élaboration de plateforme web</p>	Copies légalisées du diplôme et des attestations de bonne fin d'exécution des missions
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	Présentation situation géographique claire : 2.5 points Présentation d'un	Note de présentation du Cabinet et organigramme de structure

		organigramme : 2.5 points	
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission Chef de mission Consultant associé	Chef de mission : 6 points (Diplôme 4 points et CV : 2 points) Consultant associé : 4 points (Diplôme 2 points et CV : 2 points)	Chef de mission : bac +5 Informatique / Système d'Information avec au moins dix (10) ans d'expériences Consultant associé : bac+3/4 en informatique ou Programmation avec au moins cinq (05) ans d'expériences	Liste du personnel et copie simple des diplômes +CV
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être sélectionné est de soixante-dix (70) points. En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/bureau d'études ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjéhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du 16/08/2023.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

11. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjéhoun en face de la présidence, 4^{ème} étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le 29/08/2023... à 9 heures 30 minutes. Les enveloppes intérieures doivent porter le nom et l'adresse téléphonique du soumissionnaire.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités

II- LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[Insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc. ;

Veuillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1er étage du bâtiment abritant le MDGL

12. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 14.../...08.../2023



Abdel Smail I. A. K. SALIFOU
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS